

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Castin' Craft Catalyst</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de la FDS</b>	7806910
<b>Code du produit</b>	4636, 46388, 56362, 34016, 34032, 34128, MICHAELS SKUs:55815
<b>Usage recommandé</b>	Agent catalyseur pour résine de coulée
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	Environmental Technology, Inc.
<b>Adresse</b>	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537, USA.
<b>Numéro de téléphone</b>	001 707-443-9323
<b>E-mail</b>	mail@eti-usa.com
<b>Personne-ressource</b>	Directeur technique
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	800-424-9300 (CHEMTREC)

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Peroxydes organiques	Type D
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Tenir et entreposer loin des vêtements et autres matières combustibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention</b>	En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Traitement spécifique (voir cette étiquette).

<b>Stockage</b>	Garder sous clef. Stocker à une température ne dépassant pas 25 °C/77 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker séparément.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Phtalate de diméthyle		131-11-3	10-50
Peroxyde de méthyléthylcétone		1338-23-4	5-40
Peroxyde d'hydrogène		7722-84-1	< 10
Butanone		78-93-3	<10

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes au moins. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Appeler immédiatement un centre antipoison.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Un contact avec ce produit causera des brûlures à la peau, aux yeux et aux muqueuses. Peut avoir un effet corrosif sur le tube digestif.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utilisez un agent extincteur approprié pour le feu environnant. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Sable sec. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Contient un peroxyde organique. Oxydant fort – un contact avec d'autres matériaux peut provoquer un feu. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. La chaleur de décomposition des peroxydes s'ajoute à la chaleur du feu. Un agent extincteur à poudre chimique peut catalyser la décomposition.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Se retirer immédiatement si un son croissant provient d'un dispositif de sécurité d'évacuation ou en cas d'une décoloration des réservoirs causée par un incendie. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique. S'assurer une ventilation adéquate. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart des zones basses. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Ce produit est miscible dans l'eau. Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux instructions. Ventiler la zone. Éteindre ou éliminer toutes les sources d'ignition. Enlever ou isoler les matières inflammables et combustibles. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Recueillir et éliminer le produit répandu comme indiqué à la section 13 de la FDS.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Tout écoulement causé par l'extinction du feu ou par la dilution de l'eau peut être corrosif et/ou toxique et provoquer une pollution. Éviter de déverser dans des collecteurs d'eaux pluviales, des cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Assurer une ventilation efficace. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart de toute source d'ignition comme la chaleur, les étincelles et les flammes. Lors de l'utilisation d'un équipement de pulvérisation, ne jamais pulvériser du peroxyde de méthyléthylcétone brut dans le durcissement ou la résine brute de conduits. Tenir hors de portée des enfants. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manipuler brusquement. Éviter de heurter, laisser tomber, tirer, etc.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** Éviter le contact avec des matières combustibles (foin, grains, diesel, etc.) Tenir hors de la portée des enfants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Consulter la section 10 de la FS. Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger de la lumière du soleil.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS 1338-23-4)	Plafond	0.2 ppm
	TWA	1 ppm
Phtalate de diméthyle (CAS 131-11-3)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	885 mg/m <sup>3</sup>

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS 1338-23-4)	TWA	300 ppm
		590 mg/m <sup>3</sup>
	Plafond	200 ppm
		1.4 mg/m <sup>3</sup>
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	TWA	0.2 ppm
		1.4 mg/m <sup>3</sup>
Phtalate de diméthyle (CAS 131-11-3)	TWA	1 ppm
		5 mg/m <sup>3</sup>

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS 1338-23-4)	Plafond	0.2 ppm
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	TWA	1 ppm
Phtalate de diméthyle (CAS 131-11-3)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS 1338-23-4)	Plafond	0.2 ppm
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	TWA	1 ppm
Phtalate de diméthyle (CAS 131-11-3)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS 1338-23-4)	Plafond	0.2 ppm
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	TWA	1 ppm
Phtalate de diméthyle (CAS 131-11-3)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 mg/m <sup>3</sup>
		100 ppm
	TWA	150 mg/m <sup>3</sup>
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS 1338-23-4)	Plafond	50 ppm
		1.5 mg/m <sup>3</sup>
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	TWA	0.2 ppm
		1.4 mg/m <sup>3</sup>
		1 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur
Phtalate de diméthyle (CAS 131-11-3)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur
Peroxyde de méthyléthylcétone (CAS 1338-23-4)	Plafond	0.2 ppm

**Valeurs biologiques limites****Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Butanone (CAS 78-93-3)	2 mg/l	MEK	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Stocker les vêtements de travail séparément.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. Fournir une ventilation appropriée et minimiser le risque d'inhalation des vapeurs.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Gants résistants aux produits chimiques.

**Autre** Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés.

**Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

**Considérations d'hygiène générale**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Apparence** Liquide incolore.

**État physique** Liquide.

**Forme** Liquide.

**Couleur** Clair.

**Odeur** Léger

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Non disponible.

**Point d'éclair** 93.3 °C (200.0 °F)

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Sans objet.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** Non disponible.

**Densité de vapeur** > 1

**Densité relative** 1.1

**Solubilité**

**Solubilité (eau)** Légèrement soluble dans l'eau.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Non disponible.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Non disponible.

**Autres informations**

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

**COV** 3.7 %

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Peut former des peroxydes. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

**Stabilité chimique** Stable dans les conditions d'entreposage et d'utilisation recommandées. Veuillez lire et suivre toutes les instructions.

**Risque de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter** Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées. Protéger contre les rayons solaires.

**Matériaux incompatibles** Nitrates. Oxydants forts, acides forts et bases fortes. Agents réducteurs. Composés de soufre. Sels métalliques.

**Produits de décomposition dangereux** Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, le produit émet une fumée âcre et des vapeurs irritantes.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Contact avec la peau** Provoque de graves brûlures de la peau.

**Contact avec les yeux** Provoque de graves lésions des yeux.

**Ingestion** Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Peut provoquer des brûlures de l'appareil digestif. Nocif en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Un contact avec ce produit causera des brûlures à la peau, aux yeux et aux muqueuses. Peut avoir un effet corrosif sur le tube digestif.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures de l'appareil digestif.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>	
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	Irritant
Phtalate de diméthyle (CAS 131-11-3)	Irritant
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	N'est pas classé comme un sensibilisateur.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>	
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>	
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Présumé nocif pour les organismes aquatiques.
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
<b>Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau</b>	
Butanone (CAS 78-93-3)	0.29
Phtalate de diméthyle (CAS 131-11-3)	1.6
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucun(e) connu(e).

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau.
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

## 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	
<b>Numéro ONU</b>	UN3105
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Peroxyde organique de type D, liquide (peroxyde de méthyléthylcétone < 40 %)

**Classe de danger relative au transport**

<b>Classe</b>	5.2
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Dangers environnementaux</b>	Non
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

**IATA**

<b>UN number</b>	UN3105
<b>UN proper shipping name</b>	Organic peroxide type D, liquid (Methyl Ethyl Ketone Peroxide <40%)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	5.2
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	Not available.
<b>Environmental hazards</b>	No
<b>ERG Code</b>	5L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**IMDG**

<b>UN number</b>	UN3105
<b>UN proper shipping name</b>	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (Methyl Ethyl Ketone Peroxide <40%)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	5.2
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	Not available.
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No
<b>EmS</b>	F-J, S-R
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Butanone (CAS 78-93-3) Classe B

**Règlements internationaux****Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)



## Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiïwan	Inventaire des substances chimiques de Taiïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	17-Septembre-2017
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Version n°</b>	01
<b>Références</b>	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses 2005 Fiche de données de sécurité pour produits chimiques - Partie 1 : contenu et ordre des sections) Lignes directrices du SGH de la JCIA, octobre 2008 Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition Société japonaise pour la santé au travail, recommandation et limites d'exposition professionnelle
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Environmental Technology, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.